

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 12 (1973-1974)
Heft: 50

Rubrik: Vie économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VIE ÉCONOMIQUE EN SUISSE

ÉVOLUTION DU PARC AUTOMOBILE JUSQU'EN 1980

La motorisation dans les pays industrialisés a sensiblement augmenté au cours des années soixante. La progression la plus forte a été enregistrée au Japon où, de 5 pour 1000 habitants en 1960, le nombre des voitures particulières est passé à 85 en 1970. En Europe également, le parc de voitures a connu une expansion très rapide: en Italie, on dénombrait 190 voitures pour 1000 habitants en 1970, soit près de 5 fois plus qu'en 1960. Durant la même décennie, le nombre des nouvelles immatriculations est passé de 92 à 242 en Allemagne fédérale et de 95 à 221 en Suisse. Dans une étude qu'elle vient de publier, la Compagnie suisse de ré-assurances (Zurich, Suisse) établit la densité probable du parc automobile en 1980 dans 12 pays. Si le prix des voitures, en raison d'exigences technologiques accrues (sécurité, protection de l'environnement) augmentera sensiblement plus que durant la décennie précédente, leur renchérissement devrait être inférieur à l'augmentation du coût de la vie et des salaires nominaux, si bien qu'en 1980 l'achat d'une voiture absorbera une moins grande part du revenu

personnel moyen qu'aujourd'hui. Avec 510 voitures particulières pour 1000 habitants en 1980, soit une pour 2 habitants, les USA auront toujours la plus forte densité automobile, mais leur avance sur les pays européens sera moins grande.

Au deuxième rang, viendra la Suède, avec 405 voitures pour 1000 habitants, précédant la France (380) et l'Allemagne fédérale (375). La Suisse, qui d'après cette étude occupait en 1970 le 5^e rang, reculera en 1980 à la huitième place (315), à égalité avec la Grande-Bretagne et la Norvège. (OSEC)

PAEDAGOGICA 73 A BÂLE

Les structures complexes et en constante mutation de la société industrielle moderne exigent de réviser les méthodes traditionnelles d'enseignement. Il ne faut pas perdre de vue que la formation acquise à la fin d'un apprentissage professionnel ou des études ne peut, aujourd'hui moins que jamais, être considérée comme terminée. La Paedagogica, Foire du matériel didactique, qui a eu lieu à Bâle du 9 au 14 octobre 1973, tient largement compte de cette nécessité en attachant une importance particulière à la formation des

adultes: c'est ainsi, par exemple, qu'une entreprise chimique bâloise a développé, en collaboration avec l'École polytechnique fédérale de Zurich, quelques programmes d'enseignement professionnel de base. Une grande banque et une organisation de distribution ont présenté un programme pour la formation continue au sein de l'entreprise et l'Armée suisse, elle aussi, a montré ses méthodes d'instruction les plus récentes basées sur les connaissances et les moyens techniques actuels. Les exposants de la Paedagogica au nombre de plus de 130, parmi lesquels figurent, à côté de celles de la Suisse, d'importantes maisons d'Allemagne, d'Autriche et de Grande-Bretagne, ont offert sur une surface nette de stands de quelque 5.000 m² des produits de 15 pays. Le secteur audio-visuel a été au premier plan; des objets concrets tels qu'appareils et fournitures, mais aussi des unités variables, telles que films, bandes magnétiques, diapositives, etc., ont pu y être examinés. (OSEC)

L'INDUSTRIE SUISSE DU CHOCOLAT EN 1972

L'année 1972 a été favorable pour l'industrie chocolatière suisse. Les ventes de chocolat et de produits chocolatés ont sensiblement augmenté. La production a pour la première fois dépassé 70.000 t. Elle a ainsi enregistré un taux d'accroissement exceptionnel de 11% par rapport à 1971. Les ventes en Suisse même se

CIBA—GEIGY

*est une entreprise
industrielle diversifiée
dont l'activité s'étend
à de nombreux domaines
de produits chimiques
spéciaux: colorants,
produits pharmaceutiques,
agrochimie, matières
plastiques et additifs,
photochimie et produits
de grande consommation.*

CIBA—GEIGY

sont beaucoup développées; elles ont augmenté de 9,1%, accroissement qui n'avait pas été enregistré depuis des années. Les importations, qui s'étaient fortement accrues ces derniers temps, ont encore augmenté pour atteindre 5.000 t., soit le double de ce qu'elles étaient en 1967; leur part au marché suisse s'est élevée à 8,7% en 1972. On a de ce fait enregistré un nouvel accroissement de la consommation annuelle, qui pour la première fois a atteint 10 kg par habitant. Les exportations ont connu un essor réjouissant; au poids, elles ont augmenté de 22,8%. Cet essor est d'autant plus remarquable que l'exportation de chocolat se heurte à divers obstacles dans toute une série de pays. Les plus grandes difficultés auxquelles a dû faire face l'industrie chocolatière suisse en 1972 étaient encore les prix, en raison des fortes hausses pour les fèves et le beurre de cacao et, dans une moindre mesure, pour le sucre, le lait en poudre, le matériel d'emballage. (OSEC)

L'industrie suisse de la cellulose, du carton et du papier a dépensé environ 30 millions de francs pour la construction et l'entretien d'installation d'épuration des eaux. Ces trois prochaines années, les dépenses atteindront probablement 50 millions de francs. Alors que l'industrie du papier bénéficie en Autriche, en Suède et en France de subventions étatiques couvrant 25 à 80% du coût de la protection des eaux, en Suisse, elle doit elle-même supporter la totalité de ces charges. (OSEC)

LA SUISSE, PARADIS FISCAL ?

On prétend souvent que la Suisse est un paradis fiscal. La Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie n'en est pas convaincue. Dans son rapport annuel, qui vient de paraître, elle relève notamment les deux faits suivants :

« Les impôts fédéraux, cantonaux, communaux sur le bénéfice et le capital supportés par les sociétés vaudoises atteindront désormais assez souvent et dépasseront parfois 35% du bénéfice net. En France, où l'impôt sur les sociétés a brisé l'élan d'innombrables entreprises, celui-ci est théoriquement de 50%, mais sans défalcation des charges fiscales de l'exercice. En fait, par le jeu de l'avoir fiscal rétrocédé à l'actionnaire, la charge effective est ramenée aux alentours de 30%. De plus, la Suisse est l'un des rares pays où l'on impose le capital et les réserves des sociétés. »

« Les charges sociales, légales et privées se rapprochent, en général, à l'étranger, dans presque tous les pays occidentaux, les cotisations de la sécurité sociale ne sont dues que jusqu'à un plafond de salaire plutôt moyen. En Suisse, la cotisation A.V.S.-A.I.-A.P.G. qui sera bientôt de 12 à 14%, est due sur tous les salaires sans limite de montant. A partir de 36.000 F, c'est un impôt pur et simple, tant pour l'employeur que pour le salarié. » (C.P.S.)

LES SUISSES AUSSI RICHES QUE LES AMÉRICAINS

D'après le produit national brut par tête d'habitant, les Suisses, au cours des trois dernières années, ont non seulement dépassé le Canada et la Suède et sauté de la quatrième à la deuxième place, mais ils sont devenus presque aussi riches que les Américains. Le quotidien allemand « Frankfurter Allgemeine Zeitung » a publié une statistique où l'on peut constater qu'en 1960 le produit national brut de la Suisse atteignait les 62% du niveau des Etats-Unis et en 1970 les 63,1%.

La Suisse occupant alors le quatrième rang. Mais pendant les trois dernières années, caractérisées par de nombreuses crises monétaires, notre pays a fait un bond en avant : son P.N.B., avec 97,8% n'est pas loin d'égaliser celui des Américains, ce qui vaut à la Suisse d'être à la deuxième place.

L'Allemagne fédérale a passé de la huitième place en 1960 (48% du P.N.B. américain) à la troisième place en 1973 (95,5%) l'Autriche de la douzième (34,2%) à la dixième placée (62,3%). Le Japon de la quatorzième (18,2%) à la douzième (54,3%), alors que la Grande-Bretagne reculait du septième rang (51,3%) au treizième (42,8%) et le Canada du troisième rang (65,3%) au sixième (75,1%).

Le journal allemand avertit cependant que ces chiffres doivent être lus avec une certaine prudence, les calculs étant quelque peu faussés par les variations des taux des monnaies. (A.T.S.)

L'ÉDITION 1973 DU CATALOGUE DE LA PRESSE SUISSE,

« Périodiques, journaux professionnels » édité par l'Association d'agences suisses de publicité d'entente avec l'Association suisse des éditeurs de journaux et l'Union romande de journaux vient de paraître. Outre le titre, le lieu d'édition, le tirage et la périodicité, cet ouvrage indique pour chaque organe les tarifs de publicité et les techniques d'impression. Les journaux professionnels et spécialisés sont classés en 23 sous-groupes. (OSEC)

EN BELGIQUE

6^{ème} CYCLE DE CONFÉRENCES-DÉBATS et de RENCONTRES organisé par L'ENTREPRISE DE DEMAIN, a.s.b.l.

Sur le thème « CONNAISSANCE ET QUALITÉ DE LA VIE » l'a.s.b.l. « L'ENTREPRISE DE DEMAIN » invite les di-

rigeants et cadres qui ont le « goût de l'avenir » et le sens de leurs responsabilités à s'inscrire à son cycle de conférences, à ses débats, à ses rencontres pour réfléchir aux problèmes fondamentaux qui seront traités par des personnalités mondialement réputées pour leurs idées de prospective des entreprises et des hommes et pour leurs facultés à les appliquer.

Il est proposé neuf soirées de réflexion à des responsables qui cherchent avec un esprit nouveau à trouver dans la franchise et l'amitié, pour eux et les autres, une forme de bonheur et d'équilibre à laquelle ils aspirent.

« L'être humain veut vivre sa vie; et qui plus est, il veut vivre heureux » (Pascal).

PROGRAMME

Judi 15 novembre 1973 à 17 h 30

« LA CRISE MONÉTAIRE : PERSPECTIVES DE RÉFORME EN VUE D'UNE UNION MONÉTAIRE EUROPÉENNE AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ »

par M. Robert TRIFFIN, Professeur au Collège Barkeley (Yale University) et Conseiller du Président des Etats-Unis.

M. Georges DEBUNNE, Secrétaire général de la Fédération Générale du Travail de Belgique,

M. Jozef HOUTHUYS, Président de la Confédération des Syndicats Chrétiens,

Le Dr. A.-J. VLERICK, Professeur à l'Université de Gand exposeront leurs idées et questionneront le conférencier.

Débat-cocktail avec les orateurs.

Lieu : Auditorium de la Royale Belge, Bd du Souverain 25 - 1170 Bruxelles.

Mardi 11 décembre 1973 à 17 h 30

« LE CHEMIN QUE J'AI SUIVI »

(Un but et un sens à la vie)

par M. Martin GRAY, Ecrivain.

M. Pierre FALIZE, Ministre de la Culture Française, présentera le conférencier.

Panel de participants -

débat-cocktail avec les orateurs.

Mardi 8 janvier 1974 à 17 h 30

« NE PLEURE PAS, HURLE ! »

(Les femmes et la politique du bonheur)

par Mme Eliane PERASSO, Avocat au Barreau de Marseille.

M. Joseph BASILE, Professeur à l'Université Catholique de Louvain, présentera la conférencière.

Le conjoint de chaque participant est invité à cette soirée.

Panel de participants -

débat-cocktail avec les orateurs.

Lieu : Centre Culturel d'Auderghem,

Bd du Souverain 173 - 1160 Bruxelles.

Mardi 15 février 1974 à 17 h 30

« LES FRUSTRATIONS DE LA VIE DU DIRIGEANT »

par M. Jean-Louis SERVAN-SCHREIBER, Directeur de l'Expansion (Paris).

M. Wilfrid MATTHIJS, Président du Comité directeur de l'UCO, présentera le conférencier.

Panel de participants -

débat-cocktail avec les orateurs.

Bruxelles

Hôtel Atlanta

Boulevard A. Max 7
B-1000 Bruxelles

Hôtel 'Hommes d'affaires'

★★★★
tout premier rang

	plein centre, tranquille
	5 minutes
	25 minutes
	244 chambres avec bain
	3 restaurants et bar
	communications locales: gratuit!
	télex à demeure
	secrétariat de direction à votre disposition
	service banquets et confé- rences pour 700 personnes
	bienvenu
	réservations Citel et SRS: gratuit!

**„Pour l'homme d'affaires,
une des meilleures adresses de Bruxelles”**
Réservation: votre agence de voyage — ou, en direct,
Hôtel Atlanta, Service Relations avec la France,
Bd A. Max 7, B-1000 Bruxelles,
tél. Bruxelles 17.01.20, télex 21475

Mardi 12 mars 1974 à 17 h 30

« LES INQUIÉTUDES DU BIOLOGISTE »

par le Dr. Jean HAMBURGER, Profes-
seur à la Faculté de Médecine Necker de
l'Université René Descartes (Paris).

Film:

« LA RÉVOLUTION SILENCIEUSE »

présenté par M. Roger BOISSONNAS,
Dr. ès Sc., Directeur de Sandoz Bâle.

Le Dr. André BEERNAERTS, Chirurgien
des Hôpitaux et Maître de stages à l'Uni-
versité Libre de Bruxelles, présentera et
animera le débat.

Le conjoint de chaque participant est in-
vité à cette soirée.

Bd du Souverain 173 - 1160 Bruxelles.

Mardi 9 avril 1974 à 17 h 30

« LES ARMES DE LA PAIX »

(La coopération économique Est-Ouest)
par M. Samuel PISAR, Avocat interna-
tional à Paris et Membre des Barreaux de
Washington et de Londres.

M. Louis KAWAN, Chef de division à la
Direction générale des Relations exté-
rieures de la Communauté Economique
Européenne présentera le conférencier.

Panel de participants -
débat-cocktail avec les orateurs.

Date à préciser

(conférence à confirmer)

« POLITIQUE, DÉMOCRATIE ET LIBERTÉ »

(conférence en anglais avec traduction
simultanée)

par M. Edward KENNEDY, Sénateur
(Etats-Unis) et/ou

M. Sicco MANSHOLT, Ancien Président
de la Communauté Economique Euro-
péenne.

M. Herman DE CROO, Député, présen-
tera le/les conférencier(s).

Panel de participants -
débat-cocktail avec les orateurs.

Date à préciser

(probablement en février 1974)

« MANAGEMENT ET QUALITÉ DE LA VIE AU JAPON »

par M. Masaya MIYOSHI, Deputy Di-
recteur des Affaires Economiques Interna-
tionales de l'organisation Keidaren à Tokyo.

S.E.M. Isao ABE, Ambassadeur Extra-
ordinaire et Plénipotentiaire du Japon, pré-
sentera le conférencier.

Panel de participants -
débat-cocktail avec les orateurs.

Mardi 11 juin 1974 à 17 h 30

Débat sur le thème « L'INFORMATION,
ENRICHISSEMENT OU POLLUTION ? »
présidé et animé par M. William UGEUX,
Directeur général de l'Institut Belge d'In-
formation et de Documentation.

Avec l'exposé des points de vue de:
MM. Jean DANIEL, Directeur de la Ré-
daction « Le Nouvel Observateur » (Paris),

Robert WANGERMÉE, Directeur général des Emissions Françaises de la Radio-diffusion Télévision Belge, **Lucien MATRAT**, Conseiller en Relations Publiques du Groupe Elf-Erap (Paris).
Panel de participants - débat.
Buffet froid avec les orateurs.

LIEUX :

Auditorium de l'Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles, avenue Jeanne 44 à Bruxelles (Parking réservé), à l'exception de la conférence du 15 novembre 1973 (Auditorium de la Royale Belge) et des conférences des 8 janvier et 12 mars 1974 (Centre Culturel d'Auderghem).

CONDITIONS DE PARTICIPATION

5.800 F., comprenant les 9 conférences, la participation aux buffets froids, aux cocktails et aux réceptions d'échanges d'idées qui suivent les conférences, la documentation prévue, y compris les résultats de l'enquête sur la qualité de la vie et la possibilité de participer aux panels. Ces frais comprennent également la participation des conjoints aux soirées des 8 janvier et 12 mars 1974.

Pour obtenir des cartes d'inscription, téléphoner au N° 02/48 00 52 ou 49 91 97, l'Entreprise de demain, a.s.b.l., Av. Franklin Roosevelt 118 - 1050 Bruxelles - Compte bancaire 210-0244000-97.

affaires fédérales

EN SUISSE, LES ÉTRANGERS CLANDESTINS sont nombreux et les agents recruteurs font de bonnes affaires

La police des étrangers du canton de Berne, interrogée par l'A.T.S., a déclaré qu'elle avait dû expulser 40 travailleurs étrangers clandestins depuis le début de l'année. Le chiffre des étrangers travaillant illégalement et qui n'ont pas été découverts a été qualifié de « très important ». Selon la police fédérale des étrangers, il n'existe pas de statistique suisse des travailleurs clandestins qui ont été expulsés.

Le fonctionnaire bernois a déclaré que face aux nombreuses tragédies, la police des étrangers avait une tâche amère. Elle n'effectue pas de « razzias » visant les travailleurs clandestins, mais elle est obligée, par les dispositions du Conseil fédéral, de chasser tous les étrangers qui ont été dénoncés. « Nous comprenons qu'à la suite de la pénurie de main-d'œuvre, les employeurs soient poussés dans l'illégalité », a dit le fonctionnaire, mais d'un autre côté, le comportement de ces employeurs n'est pas honnête pour le législateur et surtout pour les travailleurs introduits en

QUE VOUS AYEZ A EXPEDIER,
DES ENVOIS MINI OU MAXI
VOUS POUVEZ FAIRE CONFIANCE A

natural

TOUJOURS
VOUS BENEFICIEZ
D'UN SERVICE INDIVIDUEL.
A NOTRE EPOQUE,
CELA SE FAIT RARE...

contrebande. Il s'agit souvent de paysans qui, cédant aux promesses trompeuses des « agences suisses de négriers », ont vendu leur dernier âne pour venir chez nous. Ici, ils reçoivent souvent un salaire inférieur à celui qui leur est dû normalement. Les employeurs « oublient » les assurances et les cotisations dues à l'A.V.S. Quand le travailleur est dénoncé à la police des étrangers, il ne possède souvent même pas de quoi se payer le billet du retour. Dans la nouvelle réglementation sur la main-d'œuvre étrangère, il est prévu entre autres que dans ces cas, l'employeur doit prendre à sa charge les frais de rapatriement. Il arrive même que les « trafiquants », c'est-à-dire les agents recruteurs, dénoncent les travailleurs illégaux à la police pour pouvoir prendre à leur place des forces nouvellement arrivées (A.T.S.)

Friedrich DUERRENMATT : « LES TRIBUNAUX MILITAIRES NE PEUVENT PAS ÊTRE OBJECTIFS »

« Les tribunaux militaires sont en contradiction avec toute justice, ils ne peuvent en effet être objectifs, ne connaissant pas le principe de la séparation des pouvoirs ». Telles sont les conclusions de l'écrivain Friedrich Duerrenmatt, qui a assisté au procès de son fils devant le tribunal de la 2^e Division, à Neuchâtel, qui a abouti à une condamnation de 4 mois d'emprison-

nement ferme et à l'exclusion de l'armée. « Ce qui m'a paru le plus comique, indique l'écrivain, c'est que tant le juge que l'auditeur se réclament de leur conscience mais qu'ils disent « nous sommes aussi pour le service civil », et Duerrenmatt de déduire : « s'ils se prononcent ouvertement pour le service civil, ils agissent alors manifestement contre leur conscience ».

Le fils de Duerrenmatt ne s'était pas présenté à son quatrième cours de répétition en signe de solidarité avec ceux « qui sont condamnés injustement ». Devant le tribunal, il a affirmé qu'il voulait faire du service civil. On lui a rétorqué qu'il « n'en était pas digne ». « Ainsi, déclare enfin Duerrenmatt, ceux qui combattent pour le service civil en sont exclus ». (A.T.S.)

RESTRICTION DES VOYAGES DE SERVICE DU PERSONNEL FÉDÉRAL

Dans le train des mesures arrêtées en vue de réduire les dépenses courantes de la Confédération, le Conseil fédéral a ordonné aux offices des départements et à la direction générale de l'entreprise des P.T.T. de restreindre les voyages de service de leur personnel.

Chaque voyage de service envisagé devra, davantage encore que jusqu'ici, faire l'objet d'un examen quant à sa nécessité et à sa rentabilité, a fait savoir le Département des finances et des douanes. (A.T.S.)